

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N<sup>OS</sup> 315-2016

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

Le règlement n<sup>os</sup> 315-2016 abrogeant les règlements n<sup>os</sup> 18-85, 122-02 et 136-2003, déléguant certains pouvoirs et obligations au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut, a été adopté de la façon suivante :

8 mars 2016 : avis de motion

12 avril 2016 : adoption par le conseil de la MRC

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille seize (2016).

Jackline Williams,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams, soussigné(e), de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 avril, entre 9h et 10h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 avril 2016